République Française **Département du Bas-Rhin**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE

Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020

Président : Dominique MULLER
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63
Présents : 60
Pouvoirs : 3
Absents : 0
Absents excusés : 0
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2020.
Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM.

Présents :
Mmes et MM. Laura RITTER, Claude ZIMMERMANN, Monique GRAD-ORAN, Julien PUEYO, Audrey KOPP, Claude SCHMITT, Jean-Jacques JUNDT, Alfred INGWEILER, André SCHOTT, Denis HITTINGER, Jean-Luc SIMON, Elisabeth MULLER, Marie-Pierre OBERLE, Alain SUTTER, Marcel BLAES, François WILLEM, Damien FRINTZ, Bernard SONNENMOSER, Christophe KALCK, Denis REINER, Anny KUHN, Jean-Claude WEIL, Ingrid TÖLDTE, Aimé DANGELSER, Jean-Louis MULLER, William PICARD, Marie-Paule GAEHLINGER, Régis BONNET, Daniel GERARD, Joseph CREMMEL, Stéphanie BEY, Michel EICHHOLTZER, Caroline BUCHEL, Frédéric GEORGER, Dominique MULLER, Jean GOETZ, Stéphane LEYENBERGER, Laurent BURCKEL, Christine ESTEVES, François SCHAEFFER, Eliane KREMER, Dominique DUPIN, Jean-Claude BUFFA, Carine OBERLE, Sascha LUX, Mathilde LAFONT, Christophe KREMER, Claire THIBAULT, Nadine SCHNITZLER, Médéric HAEMMERLIN, Gabriel OELSCHLAEGER, Bruno LORENTZ, Béatrice LORENTZ, Viviane KERN, Laurent HAHN, Christian SELLINI, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Absents excusés avec pouvoir à l'ouverture :
Mme Françoise BATZENSCHLAGER donne pouvoir à Mme Eliane KREMER.
Mme Béatrice STEFANIUK donne pouvoir à M. Dominique DUPIN.
Mme Laurence WAGNER donne pouvoir à M. Dominique MULLER.

Assistaient également :
Mmes et MM. Théo RICHERT, Denis SCHNEIDER, Véronique KERN, Véronique MAMBRETTI-SEIZELET, Catherine EHRHARDT, Joseph LERCH, Benoît CUILLIER, François SCHNELL, Roland SCHAFFNER, Jean-Luc ROTHAN, Marc DEAL, Angèle BERNERT.

Invités présents :
M. Daniel TOUSSAINT, conseiller aux décideurs locaux.
M. Guillaume ERCKERT, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Administration :
M. Albert CLEMENTZ, Directeur Général des Services.
M. Frédéric AVELINE, Directeur Général Adjoint.
Mme Adeline KRAEMER, Directrice Pôle Moyens Généraux.
Mme Estelle HAFFEMAYER, Directrice Pôle Service à la Population.
Mme Sylvia FUSS, Directrice des Ressources Humaines.
Mme Caroline BICH, accueil/assistante administrative.
M. Nicolas MAZERAND, responsable service technique.
M. Jonathan LOEFFLER, agent de maintenance polyvalent.
M. David ROUBLOT, chargé de mission TIC
M. Martial FAESSEL, chargé de mission TIC.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

M. Dominique MULLER s'adresse à l'assemblée :

« Mesdames et messieurs, Bienvenue à toutes et à tous.
Chers collègues maires, chers conseillers communautaires
Je salue la presse, notamment Guillaume ERCKERT
Je salue la présence du public
Je salue bien évidemment le personnel, notamment Albert Clémentz, notre DGS ainsi que Frédéric Aveline, DGA, les chefs de service
Merci aussi à l'ensemble du personnel qui a préparé cette salle, que je me permets d'appeler le staff, que vous pouvez reconnaître (badgé ou masqué).

C'est la deuxième fois que nous sommes réunis dans cette belle salle multi fonctionnelle de Marmoutier. En début d'année, nous avions organisé la réception des vœux et ce soir nous sommes de retour pour cette réunion d'installation du nouveau conseil communautaire.
Merci à la commune de Marmoutier et à son maire Jean-Claude Weil, qui a accepté de nous accueillir, mais qui a aussi, et c'est non des moindres, l'honneur d'être le doyen d'âge de cette assemblée.
Nous pourrions dire que notre présence ici ce soir est un évènement commandé par le calendrier, - oui certainement-, mais nous pouvons le traduire comme un symbole, un acte fort de notre intercommunalité qui se réunit à Marmoutier et qui montre bien que nous avons su franchir, il y a trois ans, cette réforme dictée par la loi Nôtre.
Cette loi Nôtre que nous avons subie, qui a été pour nous tous synonyme de fusion de la communauté de communes de la région de Saverne et de la communauté de communes du pays de Marmoutier-Sommerau.
Nous avons ce soir un ordre du jour important, car, à la fois, il marque la fin d'un mandat de trois ans, écourté en raison de la fusion intervenue en 2017, et signe l'acte de naissance de ce nouveau mandat de 6 ans 2020-2026.
Je peux vous parler du passé, je vais le faire en qq lignes, du présent que nous vivons et de l 'avenir que nous allons préparer ensemble.
Depuis trois ans, nous avons travaillé sur de nombreux projets et dossiers, des dossiers dont certains étaient déjà engagés, des dossiers dont nous avons hérité et des dossiers sur lesquels nous nous sommes engagés qui sont heureusement les plus nombreux. Je n'en citerai que quelques-uns :

- *Le transfert du siège dans des locaux qui nous appartiennent,*
- *La cession des bâtiments du Pôle Tertiaire*
- *Le dossier SNTM*
- *La construction de structures enfance et petite enfance à Marmoutier et à Otterswiller, ainsi que le projet du SIVOS du Sternenberg*
- *Le déploiement de la fibre sous maîtrise d'ouvrage de la Région*
- *La signature du contrat cœur de Ville*

Nos différences ou nos diversités ou notre histoire locale auraient pu être un obstacle, et nous l'avons franchi, pour arriver à atteindre l'objectif de réussir cette fusion qui au départ nous semblait insurmontable, du moins difficile, tellement la taille des deux entités, leur intégration fiscale et leur régime fiscal étaient différents.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Nous l'avons réussie !
Ne sommes-nous pas, à l'évidence, dans un même bassin de vie, dans un même bassin d'emploi aux contours cohérents, autour de Saverne, la ville centre, de sa couronne faite de bourgs et surtout de villages.
Et puis, les faits sont là, nous ne nous sommes pas arrêtés aux bonnes intentions, nous avons tout de même assuré une certaine continuité des actions engagées de part et d'autre, parce que nous l'avons voulu et décidé ensemble.
Nous avions vite compris les enjeux, confiné nos différences, et déconfiné nos énergies. Il le fallait car notre territoire en avait tout simplement besoin.
Un exemple, géographiquement tout proche, nous voyons se réaliser la Maison de l'enfance, ici à Marmoutier, pour Marmoutier et pour toutes les communes voisines, structure qui ouvrira ses portes dès la rentrée.
J'ai aussi souvent recueilli, dès le départ, des propos des uns et des autres empreints d'une note d'inquiétude ou une méfiance envers l'intercommunalité.
« Nous les maires, nous n'avons plus de pouvoir, la communauté de communes décide tout à notre place ! »
Eh bien, je rassure. Il faut modérer ces propos. Ici les décisions se prennent collégialement. Nous sommes dans un espace de dialogue. Chaque maire, et chaque délégué des communes doivent s'exprimer et participer aux décisions.
Qui plus est, ce sont vous les maires, avec vos conseillers municipaux, qui faites la communauté de communes, car l'intercommunalité ne repose et ne fonctionne que sur l'envie des communes et de leurs élus d'agir ensemble.
Il est donc inutile de nous opposer, c'est même un non-sens !
Lors des réunions de la Clect-commission locale d'évaluation des charges transférées-nos échanges ne furent pas forcément fusionnels. Mais nous avons toujours su trouver un compromis, savamment dosé d'intelligence collective et de pragmatisme.
Celle-ci a pris de grandes décisions, quasi toujours favorables aux communes.
Ses propositions impactent les attributions de compensation, qui sont calculées selon les transferts de compétences et des charges qui y sont rattachées, comme le veut la loi.
Les toutes dernières illustrations résident dans :

1. *le transfert de la compétence « Centre de Secours et d'Incendie » généralisée à partir de 2019.*
   À l'initiative de la CLECT, l'incidence sur les attributions de compensation a été calculée sur la base des cotisations au SDIS déterminées pour 2018, sans y intégrer la majoration décidée par le Conseil d'Administration du SDIS au titre de l'exercice 2019.

2. *La suppression des attributions de compensation négatives*
   Une dizaine de nos communes versait des AC négatives à la ComCom, consécutivement à la mise en place en 2003 de la Taxe Professionnelle Unique. Nous avons satisfait en 2019 à la demande des Maires exprimée de longue date et supprimé ces versements.

Nous pouvons l'affirmer, et je suis certain que mon sentiment est partagé, nous avons réussi, réussi ce grand bouleversement mais surtout réussi à aller de l'avant, à

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

gérer des situations difficiles, à répondre à de nouveaux enjeux, à construire de nouveaux projets pour faire avancer NOTRE territoire, afin d'en faire un exemple de cohérence, de résilience, de solidarité toujours dans le but de renforcer son attractivité et de répondre à l'attente de nos administrés.
Je ne prendrai là aussi que deux exemples où le collectif a pris le dessus et permis de grandes choses sur lesquelles je pourrai m'attarder.
Le plus récent :
-Nous avons bien géré la crise sanitaire et anticipé ses conséquences autant que possible.
Pour l'exemple, les services ont été maintenus, et nous avons collégialement contribué financièrement au fonds de résistance pour les entreprises,
Autre exemple marquant de ce mandat qui vient de s'achever : la fibre optique. Aujourd'hui déjà largement déployée sous l'impulsion de la Région, elle viendra mailler demain tout le territoire. La participation du territoire dépasse 3 M€, financés par voie d'emprunt.
La charge d'amortissement est supportée grâce à une réduction de la dotation de solidarité intercommunale.

Chers élus, vos électeurs, nos administrés, vous ont confié un nouveau mandat local mais aussi intercommunal pour 6 ans, un mandat passionnant, contraignant mais tellement noble.

Nous n'avons pas le droit à l'échec. Notre mission durant le mandat que les électeurs nous ont confié exige de nous de travailler collégialement pour le bien commun, pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. Le défi de trouver des solutions pour faire face à l'urgence climatique en est un axe majeur.

Nous savions déjà qu'une politique dirigée vers l'économie ne pouvait ignorer les contraintes environnementales et Les diverses compensations.
Nous avons compris que nos actions doivent obligatoirement être respectueuses de l'environnement et que le foncier doit être préservé.

Vous le savez, la crise sanitaire a encore changé notre façon d'appréhender l'avenir.
L'avenir du territoire est tracé dans notre projet de territoire adopté unanimement en 2019. C'était notre feuille de route, riche de 28 fiches actions.
Avec la crise et ses répercussions redoutées sur nos capacités financières, ces actions restent d'actualité, mais déjà le calendrier doit être adapté, et les priorités seront à redéfinir. Rapidement.
Des changements profonds nous attendent, à nous de les anticiper au mieux et non les subir.

Durant les trois années du mandat, j'ai pu constater que nous avons été solidaires, que nous avons construit une complémentarité certaine entre les communes et l'intercommunalité. Nous avons fait bloc, notamment :

- *lorsque nous avons, en dépit de l'incertitude, essayé de sauver les emplois de SNTM,*

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- *lorsqu'il a fallu décider l'acquisition de parcelles pour la construction d'un nouveau centre de secours,*
- *lorsqu'il a fallu acquérir des terrains pour que le Martelberg se développe enfin,*
- *lorsque nous avons harmonisé les statuts et la fiscalité des deux anciens territoires fusionnés,*
- *lorsque, guidés par le bon sens, nous avons décidé le transfert du siège de la ComCom,*
- *lorsqu'il a fallu affronter la crise sanitaire.*

C'est en cela que le bloc communal trouve son sens, ce bloc que j'appelle de mes vœux, à être fort, à être exemplaire, à faire preuve de solidarité et de confiance réciproque.
C'est sur cette base que nous devons construire l'avenir de nos communes et de notre intercommunalité.

Et une dernière précision avant d'installer le conseil communautaire.
Vous savez l'importance que j'accorde à la conférence des Maires. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu que la loi nous impose de la mettre en place !
J'ai réuni récemment cette conférence afin que les Maires puissent d'abord se rencontrer, se connaître et échanger leurs expériences et leurs vécus ou leurs craintes.
Je crois en l'union locale !
C'est pourquoi je milite pour une nouvelle assemblée unie, prête à consolider ses engagements, guidée par la recherche de consensus (ce qui n'exclut pas le débat), une équipe prête à travailler ensemble dans un esprit de coopération, une équipe où l'action communautaire s'inscrit dans une logique de développement rationnel, soucieuse des moyens dont la Communauté de Communes dispose, comme l'actualité nous y conduit une fois encore.
Nous devons montrer que le couple « communes-intercommunalité » est notre grande force.
Je vais donc procéder à l'installation du nouveau conseil communautaire, en vous félicitant une fois encore pour votre engagement communal et intercommunal. »

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Ordre du jour

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 2020 – 65	Installation du Conseil Communautaire. Secrétaire de Séance – Désignation.
N° 2020 – 66	Election du Président.
N° 2020 – 67	Fixation du nombre de Vice-Présidents.
N° 2020 – 68	Election des Vice-Présidents.
N° 2020 – 69	Fixation du nombre de Membres du Bureau.
N° 2020 – 70	Election des Membres du Bureau.
N° 2020 – 71	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.
N° 2020 – 72	PETR – Désignation des représentants.
N° 2020 – 73	Syndicat mixte du pays de la Mossig et de la Sommerau (OM) – Désignation des représentants.
N° 2020 – 74	Charte de l'élu local.
N° 2020 – 75	Délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président.

DIVERS

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 - 65

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Dominique MULLER, Président sortant.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,
Vu les résultats des votes des communes membres pour l'élection de leurs Délégués et les Délégués désignés dans l'ordre du tableau desdits Conseils Municipaux,

Considérant que la représentation des Communes est fixée comme suit :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
Altenheim	210	1
Dettwiller	2614	4
Dimbsthal	310	1
Eckartswiller	425	1
Ernolsheim-lès-Saverne	587	1
Friedolsheim	239	1
Furchhausen	415	1
Gottenhouse	386	1
Gottesheim	341	1
Haegen	691	1
Hattmatt	681	1
Hengwiller	188	1
Kleingoeft	156	1
Landersheim	203	1
Littenheim	284	1
Lochwiller	428	1
Lupstein	788	1
Maennolsheim	232	1
Marmoutier	2705	4
Monswiller	2109	3
Ottersthal	678	1
Otterswiller	1346	2
Printzheim	201	1
Reinhardsmunster	452	1
Reutenbourg	432	1
Saessolsheim	563	1
Saint-Jean-Saverne	574	1
Saverne	11151	17
Schwenheim	767	1
Sommerau	1515	2

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Steinbourg	2016	3
Thal-Marmoutier	781	1
Waldolwisheim	576	1
Westhouse-Marmoutier	271	1
Wolschheim	318	1
Total		63

M. Dominique MULLER, Président sortant, installe

- en tant que Délégués Titulaires à la Communauté de Communes :

Commune	Nombre de Sièges	Délégués Titulaires		
		Prénom et nom	Adresse personnelle	Date de naissance
ALTENHEIM	1	Laura RITTER	5, rue de Friedolsheim	17/09/1987
DETTWILLER	4	Claude ZIMMERMANN	22, rue de Saverne	29/02/1960
		Monique GRAD-ORAN	20, rue de la Mossel	16/04/1956
		Julien PUEYO	19, rue de Strasbourg	08/09/1974
		Audrey KOPP	7, rue des Pinsons	12/02/1976
DIMBSTHAL	1	Claude SCHMITT	2A, rue Buchmatt	23/06/1946
ECKARTSWILLER	1	Jean-Jacques JUNDT	12A, rue Principale	10/12/1952
ERNOLSHEIM/LES/SAVERNE	1	Alfred INGWEILER	12, rue de la Zinsel	15/06/1949
FRIEDOLSHEIM	1	André SCHOTT	9, rue Saint Denis	07/04/1969
FURCHHAUSEN	1	Denis HITTINGER	22, rue des Lilas	26/08/1969
GOTTENHOUSE	1	Jean-Luc SIMON	7, rue du Haut-Barr	27/02/1957
GOTTESHEIM	1	Elisabeth MULLER	41, Grand'rue	13/09/1965
HAEGEN	1	Marie-Pierre OBERLE	26, rue des Pierres	13/06/1974
HATTMATT	1	Alain SUTTER	2, rue du Sapin	16/06/1958
HENGWILLER	1	Marcel BLAES	11, rue Holzgasse	22/01/1957
KLEINGOEFT	1	François WILLEM	15, rue de l'Eglise	04/04/1991
LANDERSHEIM	1	Damien FRINTZ	27, Impasse des Maçons	18/05/1985
LITTENHEIM	1	Bernard SONNENMOSER	3, rue Niederotterbach	27/05/1949
LOCHWILLER	1	Christophe KALCK	46, rue Principale	13/09/1965
LUPSTEIN	1	Denis REINER	6, rue des Fleurs	20/10/1958
MAENNOLSHEIM	1	Anny KUHN	7, rue du Village	07/07/1962
MARMOUTIER	4	Jean-Claude WEIL	32, rue du Mal de Lattre de Tassigny	31/03/1945
		Ingrid TÖLDTE	9, rue du Berger	15/12/1957
		Aimé DANGELSER	57A, rue du Gal Leclerc	21/10/1951
		Jean-Louis MULLER	24, rue du Griffon	07/01/1947
MONSWILLER	3	William PICARD	9, rue de la République	19/06/1967
		Marie-Paule GAEHLINGER	21, rue du Gal Leclerc	14/01/1962
		Régis BONNET	7, rue Firth	10/04/1961
OTTERSTHAL	1	Daniel GERARD	28, rue de Saverne	31/07/1959
OTTERSWILLER	2	Joseph CREMMEL	19, route Nationale	10/12/1950
		Stéphanie BEY	30, rue du Schneeberg	24/07/1976
PRINTZHEIM	1	Michel EICHHOLTZER	7, rue des Champs	18/10/1968
REINHARDSMUNSTER	1	Bruno KISTER	47, rue Principale	13/05/1973
REUTENBOURG	1	Frédéric GEORGER	38, rue Principale	14/10/1966

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

SAESSOLSHEIM	1	Dominique MULLER	2, rue des Champs	04/08/1963
SAINT/JEAN/SAVERNE	1	Jean GOETZ	64B, Grand'Rue	28/03/1953
SAVERNE	17	Stéphane LEYENBERGER	24, rue des Capucines	21/06/1972
		Béatrice STEFANIUK	11, rue Erckmann Chatrian	09/01/1959
		Laurent BURCKEL	5 Allée des Fauvettes	21/12/1972
		Christine ESTEVES	136 Grand'Rue	01/07/1977
		François SCHAEFFER	78, rue du Maréchal Joffre	15/12/1960
		Eliane KREMER	1, rue des Magnolias	12/03/1956
		Dominique DUPIN	8, rue du 10ème Chasseur	06/04/1957
		Françoise BATZENSCHLAGER	10, rue Privée	11/12/1958
		Jean-Claude BUFFA	1, rue du Gal Gouvello	21/11/1956
		Carine OBERLE	2, rue des Sablonnières	02/09/1964
		Sascha LUX	3, chemin du Gansweg	19/11/1968
		Mathilde LAFONT	3, rue de Gottenhouse	31/01/1985
		Christophe KREMER	11, rue Henry Meck	23/09/1978
		Claire THIBAULT	15, rue du Haut-Barr	21/12/1958
		Nadine SCHNITZLER	5, rue des Glycines	09/06/1981
		Médéric HAEMMERLIN	75, rue du Haut-Barr	19/07/1978
		Laurence WAGNER	4, place de l'Eglise	28/09/1982
SCHWENHEIM	1	Gabriel OELSCHLAEGER	10, rue du Haut-Barr	04/07/1947
SOMMERAU	2	Bruno LORENTZ	10, rue de Singrist ALLENWILLER	15/05/1965
		Béatrice LORENTZ	8, rue des Champs SINGRIST	24/12/1953
STEINBOURG	3	Viviane KERN	3B, rue de l'Ecole	15/11/1967
		Laurent HAHN	8, Quai du Canal	31/12/1968
		Christian SELLINI	2, rue du Château d'eau	03/07/1954
THAL-MARMOUTIER	1	Jean-Claude DISTEL	1, rue du Rain	01/06/1950
WALDOLWISHEIM	1	Marc WINTZ	9, rue Principale	20/11/1961
WESTHOUSE-MARMOUTIER	1	Jean-Claude HAETTEL	1, rue des Tilleuls	16/09/1948
WOLSCHHEIM	1	Jean-Marc GITZ	28, rue du Mai	23/12/1963
TOTAL	**63**	**63**		

Les Délégués Titulaires seront immédiatement installés.

Il est rappelé que les communes disposant d'un seul délégué sont représentées, en cas d'absence, par l'élu suivant dans l'ordre du tableau dans leur commune. A partir de deux délégués, les représentations, en cas d'absence, sont gérées par un système de pouvoir entre élus d'une même commune ou d'une autre commune.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

M. Jean-Claude WEIL, Maire de Marmoutier se dit heureux d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.
Il salue les projets et opérations réalisées par l'ancienne communauté de communes avant la fusion, qui était dotée d'autres compétences (voirie, salles polyvalentes, assainissement, écoles...).
M. Jean-Claude WEIL retrace l'histoire de la commune avec les moments marquants qui la caractérise.
Il souligne l'érosion, en termes de nombres d'emplois, qu'a connu la Commune au fil des décennies avec des fermetures d'usines.

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président sortant.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité

- M. François WILLEM comme Secrétaire de Séance.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 - 66

AFFAIRES GENERALES

ELECTION DU PRESIDENT.

Rapporteur : Le Doyen d'Age, M Jean-Claude WEIL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire élit le Président parmi ses Membres,
- qu'il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,
- qu'à partir de l'installation du Conseil Communautaire et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le Doyen d'Age, Monsieur Jean-Claude WEIL préside la séance.

Est candidat :

- *Dominique MULLER*

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

M. Dominique MULLER fait part des objectifs qu'il souhaite fixer pour la communauté de communes pour 2020-2026.

- *Conforter le contrat de confiance avec toutes les communes - bloc communal,*
- *Poursuivre l'amélioration de la situation financière, anticiper et gérer l'après COVID,*
- *Anticiper et suivre l'évolution du développement des entreprises pour mieux les accompagner, surtout pour la recherche de foncier en intégrant un volet de reconversion de friches industrielles,*
- *Adapter au mieux les services à la population, toujours selon nos moyens,*
- *Travailler, définir, concrétiser sur des éléments structurants qui peuvent être le PLUI, la compétence scolaire ou le plan vélo (mobilité) ou autre,*
- *Développer le sentiment d'appartenance des administrés à la communauté de communes, au territoire, en se basant sur un plan de communication intercommunal,*
- *Revoir le projet de territoire : contractualiser avec l'Etat et la Région pour donner plus de lisibilité aux investissements,*

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- *Renforcer notre attractivité économique, touristique et commerciale autour de Saverne, la Ville Centre, et sa couronne, constituée de bourgs et de villages.*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29

Ont obtenu :

Prénom/Nom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique MULLER	54	Cinquante quatre
Laurent BURCKEL	1	Un
François SCHAEFFER	1	Un
Nadine SCHNITZLER	1	Un

Monsieur Dominique MULLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Dominique MULLER déclare accepter d'exercer cette fonction et prend la présidence de la séance.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 - 67

AFFAIRES GENERALES

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (soit douze pour notre EPCI) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

M. Dominique MULLER propose de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents.
M. Claude SCHMITT fait remarquer qu'à la fin de la mandature qui vient de s'achever, il y avait 8 VP en poste. Mais, il concède que ledit mandat avait démarré avec 9 Vice-Présidents désignés et qu'un poste de VP devenu vacant en cours de mandat n'avait pas été pourvu.

Pour M. Dominique MULLER, le 9ème poste de VP a manqué pour le reste du mandat.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- De fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 - 68

AFFAIRES GENERALES

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,

Vu la délibération n°2020-67 du Conseil Communautaire décidant de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire élit les Vice-Présidents parmi ses membres,
- qu'ils sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,
-

PREMIER VICE-PRESIDENT.

Est candidat :

- *Stéphane LEYENBERGER,* proposé, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane LEYENBERGER	55	Cinquante-cinq
Médéric HAEMMERLIN	2	Deux
Jean-Louis MULLER	1	Un

Monsieur Stéphane LEYENBERGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu premier Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Stéphane LEYENBERGER déclare accepter d'exercer cette fonction.

M. Stéphane LEYENBERGER s'exprime en disant qu'il se réjouit de l'esprit consensuel qui a prévalu dans son élection et celle du Président. Il remercie les conseillers pour la confiance témoignée à travers son élection.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidate :

- *Viviane KERN,* proposée, par ailleurs par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Viviane KERN	48	Quarante huit
Béatrice LORENTZ	1	Un
Jean-Claude WEIL	1	Un
Laura RITTER	1	Un

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Madame Viviane KERN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élue deuxième Vice-Présidente. Elle est immédiatement installée.

Madame Viviane KERN déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

TROISIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidat :

- *Denis HITTINGER,* proposé, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis HITTINGER	54	Cinquante quatre
Joseph CREMMEL	1	Un
William PICARD	1	Un

Monsieur Denis HITTINGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu troisième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Denis HITTINGER déclare accepter d'exercer cette fonction.

M. Denis HITTINGER remercie l'assemblée pour le témoignage de confiance. Il compte agir pour continuer à redresser les finances de l'intercommunalité. Il rend hommage au travail réalisé dans ce sens par M. Roger MULLER lors des 3 dernières années.
Il met d'ores et déjà en garde sur la répercussion négative qu'aura sur les finances locales la crise économique consécutive à la crise sanitaire du COVID. Par ailleurs,

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

l'assainissement durable des finances de notre intercommunalité passe par la réduction des charges de fonctionnement.

QUATRIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidat :

- *Aimé DANGELSER,* proposé, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Aimé DANGELSER	45	Quarante cinq
Eliane KREMER	1	Un
Pierre KAETZEL	1	Un
Laura RITTER	1	Un

Monsieur Aimé DANGELSER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu quatrième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Aimé DANGELSER déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie les conseillers pour la marque de confiance.

CINQUIEME VICE-PRESIDENT.

Sont candidats:

- *Nadine SCHNITZLER*
- *Christophe KREMER,* proposé, par ailleurs, par le Président.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Avant qu'il soit procédé au vote, Madame Nadine SCHNITZLER se présente et fait part à l'assemblée des motifs qui la conduisent à se porter candidate aux fonctions de 5e Vice-Président.
Monsieur Christophe KREMER prend également la parole. Il rappelle quelles étaient les délégations qui lui avaient été accordées sous le mandat qui se termine et fait part de sa motivation pour continuer son action dans les domaines qui seront délégués au 5ème Vice-Président.

Sont désignés comme assesseurs :
- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadine SCHNITZLER	18	Dix-huit
Christophe KREMER	41	Quarante-et-un
Laura RITTER	1	Un

Monsieur Christophe KREMER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu cinquième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Christophe KREMER déclare accepter d'exercer cette fonction et se dit honoré par la confiance que l'assemblée a témoignée à travers le vote.

SIXIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidat :
- *Alain SUTTER*, proposé par ailleurs par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :
- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain SUTTER	43	Quarante trois
Claude SCHMITT	1	Un
Jean-Claude WEIL	1	Un
Laura RITTER	1	Un
Alfred INGWEILER	1	Un
Marie-Pierre OBERLE	1	Un
Jean-Claude BUFFA	1	Un
Marc WINTZ	1	Un

Monsieur Alain SUTTER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu sixième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Alain SUTTER déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie les conseillers pour le vote exprimé en sa faveur.

SEPTIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidat :

- *Daniel GERARD*, proposé, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel GERARD	42	Quarante deux
Dominique DUPIN	1	Un
Laura RITTER	2	Deux

Monsieur Daniel GERARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu septième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Daniel GERARD déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie le témoignage de confiance donné par l'assemblée.

HUITIEME VICE-PRESIDENTE.

Est candidate :

- *Marie-Paule GAEHLINGER*, proposée, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de votes blancs	11
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Paule GAEHLINGER	36	Trente six
Marc WINTZ	1	Un

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Alfred INGWEILER	1	Un
Laura RITTER	5	Cinq
Christine ESTEVES	1	Un
Béatrice LORENTZ	2	Deux
Laurent BURCKEL	2	Deux
Stéphanie BEY	1	Un
Claude SCHMITT	1	Un
Nadine SCHNITZLER	1	Un

Madame Marie-Paule GAEHLINGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élue huitième Vice-Présidente. Elle est immédiatement installée.

Madame Marie-Paule GAEHLINGER déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie l'assemblée pour le vote émis.

NEUVIEME VICE-PRESIDENT.

Est candidat :

- *Julien PUEYO*, proposé, par ailleurs, par le Président.

Sont désignés comme assesseurs :

- *Béatrice LORENTZ*
- *Claude SCHMITT*
- *Laura RITTER*

Le résultat du dépouillement se présente comme suit :

Premier tour de scrutin :

Votants	63
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de votes blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

Nom/Prénom du candidat	**Nombre de suffrage obtenus**	
	En chiffres	En toutes lettres
Julien PUEYO	42	Quarante deux
Laura RITTER	6	Six
Alfred INGWEILER	1	Un
Claude SCHMITT	1	Un
Jean-Claude BUFFA	1	Un
Bruno LORENTZ	1	Un

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Nadine SCHNITZLER	1	Un
Béatrice LORENTZ	1	Un

Monsieur Julien PUEYO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu neuvième Vice-Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Julien PUEYO déclare accepter d'exercer cette fonction et remercie le Conseil pour le vote émis en sa faveur.

N° 2020 - 69

AFFAIRES GENERALES

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,

Le Président souhaiterait qu'outre les membres de l'exécutif au sens classique (Président et Vice-Présidents), le Bureau comprenne tous les Maires.
Il propose de fixer à 39 le nombre de membres du Bureau.

M. Claude SCHMITT s'interroge sur les modalités fonctionnement du Bureau, qu'il faut rendre dynamique pour impliquer davantage les membres.

M. Dominique MULLER précise qu'il est envisagé de déléguer des attributions aux Bureau et ne plus y aborder tous les points du conseil afin d'éviter les redites. Certains dossiers pourront aussi être examinés en Commissions Réunies.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- De fixer à 39 le nombre de membres du Bureau, dont le Président et les 9 Vice-Présidents.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 – 70

AFFAIRES GENERALES.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes par application du droit commun,

Vu la délibération n° 2020-67 du Conseil Communautaire décidant de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents,

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

En référence à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions prévues par les articles L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales sont élus membres du Bureau :

Sont élus à la majorité absolue membres du Bureau :

- Laura RITTER
- Claude ZIMMERMANN
- Claude SCHMITT
- Jean-Jacques JUNDT
- Alfred INGWEILER
- André SCHOTT
- Jean-Luc SIMON
- Elisabeth MULLER
- Marie-Pierre OBERLE
- Marcel BLAES
- François WILLEM
- Damien FRINTZ
- Bernard SONNENMOSER
- Christophe KALCK
- Denis REINER
- Anny KUHN
- Jean-Claude WEIL
- William PICARD
- Joseph CREMMEL
- Michel EICHHOLTZER
- Bruno KISTER
- Frédéric GEORGER
- Jean GOETZ
- Gabriel OELSCHLAEGER
- Bruno LORENTZ
- Jean-Claude DISTEL

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- Marc WINTZ
- Jean-Claude HAETTEL
- Jean-Marc GITZ

Ces Membres sont immédiatement installés et déclarent accepter d'exercer cette fonction.

N° 2020 - 71

AFFAIRES GENERALES

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 1414-2 et l2121-21,

Considérant :

- que lorsqu'il s'agit d'un EPCI, elle est composée du Président ou son représentant, de 5 membres titulaires.
- qu'il y a lieu de procéder également à la désignation de 5 membres suppléants
- que les membres sont élus au sein du Conseil Communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel parmi les délégués communautaires titulaires. En effet, les délégués suppléants ne peuvent exercer aucune fonction permanente au sein de l'EPCI, et ne peuvent donc en conséquence être désignés comme Membre de la Commission d'Appel d'Offres,
- que les membres suppléants de la CAO sont appelés à remplacer n'importe lequel des membres titulaires empêchés,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

b) d'élire les conseillers suivants, seuls candidats :

Membres Titulaires
Daniel GERARD
Denis HITTINGER
Jean-Jacques JUNDT
Jean-Marc GITZ
Dominique DUPIN

Membres Suppléants
Jean-Claude HAETTEL
François WILLEM
Claude ZIMMERMAN
Claude SCHMITT
Jean-Louis MULLER

Les Membres déclarent accepter d'exercer cette fonction.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 – 72

AFFAIRES GENERALES.
PETR - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Il y a lieu de désigner 7 Membres Titulaires et 7 Membres Suppléants comme Délégués au Comité Syndical.

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau a été créé le 17 mars 2017 par un arrêté préfectoral portant transformation de l'association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau en pôle d'équilibre territorial et rural. L'association existait quant à elle depuis 2002.
Sous sa nouvelle forme juridique, l'activité du Pays de Saverne, Plaine et Plateau a débuté le 1er avril 2018 avec la reprise du personnel et des conventions administratives portés par l'association.

Un PETR est un **syndicat mixte fermé** composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les PETR sont régis par le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants (syndicats mixtes) et L. 5741-1 à L.5741-5 (spécifiques aux PETR).

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est composé des communautés de communes

- de l'Alsace Bossue
- de Hanau-La Petite Pierre
- du Pays de Saverne

soit une population de **88 831 habitants** au 1er janvier 2020.

Les compétences et missions
Selon ses statuts, le PETR est compétent :

- Pour organiser la concertation et animer le débat territorial ;
- Pour élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Pour mettre en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres, ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transports et déplacements, de développement économique, de développement touristique, de développement commercial, de promotion, planification et mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et toute autre question d'intérêt territorial ;
- Pour être le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires et, à ce titre, porter les différents dispositifs de contractualisation avec le département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte du département ou de la Région dans le cadre

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

d'une délégation ; pour créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales ;

- Pour réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics de son périmètre, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales.

Par délibérations concordantes des EPCI membres, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau s'est également vu doté des compétences suivantes :

- élaboration, révision et modification du schéma de cohérence territoriale
- élaboration du plan climat air énergie territorial

Les actions mises en œuvre par le Pays de Saverne, Plaine et Plateau sont structurées autour de 5 pôles :

1. **Contractualisation**
   - Programme Leader (en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)
   - Territoire à énergie positive pour la croissance verte
   - Contrat de ruralité
   - Pacte offensive croissance emploi avec la Région
   - Territoire d'industrie
2. **Aménagement Urbanisme**
   - Appui aux communes et intercommunalités
   - Elaboration, révision et modification du schéma de cohérence territoriale
   - Procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise (projet extension Kuhn)
3. **Développement économique**
   - Animation de la dynamique création-reprise d'entreprise sur le territoire
   - Mission développement du commerce de proximité
   - Développement des ressources humaines (club-RH, développement de l'enseignement supérieur et de l'alternance…)
   - Animation de la cellule de suivi des entreprises stratégiques
   - Création d'un réseau de tiers-lieux
4. **Transition énergétique**
   - Elaboration du plan climat air énergie territorial
   - Animation de l'espace info-énergie
   - Aide à la rénovation énergétique performante
5. **Santé Alimentation**
   - Contrat local de santé
   - Territoire de santé de demain (projet « TIGA » avec Eurométropole)
   - Programme alimentaire territorial (en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Pays de Sarreguemines)

L'équipe

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau s'appuie sur **une équipe technique de 10 personnes représentant 7.9 ETP**.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le comité syndical

Le PETR est administré par un comité syndical composé des délégués élus par les EPCI à fiscalité propre membres à raison de **un délégué par tranche de 5 000 habitants**. La population retenue est la population totale légale à la date d'adhésion au PETR ou à la date du renouvellement des délégués communautaires. Le nombre de délégués est arrondi à l'entier le plus proche.

Chaque EPCI à fiscalité propre dispose d'autant de délégués suppléants que de titulaires.

Selon la population totale en vigueur au 1er janvier 2020, le comité syndical serait composé comme suit :

EPCI	Pop total au 1er janvier 2020 *(P)*	*P / 5000*	Nb de délégués titulaires *(P/5000) arrondi à l'entier le plus proche*
CC Alsace Bossue	25 107	5,02	5
CC Hanau-La Petite Pierre	27 253	5,45	5
CC Pays de Saverne	36 471	7,29	7

Le comité syndical se réunit en moyenne 5-6 fois par an.

Le conseil de développement

Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du PETR.

Il est composé de 16 membres par communauté de communes qui siègent

- En sessions plénière,
- En commission thématique selon les intérêts de chacun (transition énergétique, transports, économie, emploi…),
- En commission territoriale pour traiter de questions ne concernant qu'une des 3 communautés de communes.

Le budget

Pour l'année 2020, le budget du Pays de Saverne, Plaine et Plateau est de **1 323 774,00€ pour la section fonctionnement et de 376 523,00€ pour la section investissement**.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au PETR.

- Sont candidats (titulaires) :

- Jean-Claude BUFFA
- Eliane KREMER
- Viviane KERN
- Jean-Claude WEIL
- Médéric HAEMMERLIN
- Stéphane LEYENBERGER
- Dominique MULLER

- Sont candidats (suppléants):

- Claude ZIMMERMANN
- Alain SUTTER
- Jean-Luc SIMON
- Christine ESTEVES
- Daniel GERARD
- Jean-Louis MULLER
- Bruno LORENTZ

- Sont élus :

Nombre de Sièges	Membres Titulaires		Membres Suppléants	
	Prénom et nom	Adresse personnelle	Prénom et nom	Adresse personnelle
7	Jean-Claude BUFFA	1 rue du Général Gouvello 67700 SAVERNE	Claude ZIMMERMANN	22 rue de Saverne 67490 DETTWILLER
	Eliane KREMER	1 rue des Magnolias 67700 SAVERNE	Alain SUTTER	2 rue du sapin 67330 HATTMATT
	Viviane KERN	3B rue de l'école 67790 STEINBOURG	Jean-Luc SIMON	7 rue du Haut Barr 67700 GOTTENHOUSE
	Jean-Claude WEIL	32 rue du Mal de Lattre de Tassigny 67440 MARMOUTIER	Christine ESTEVES	136 grand'rue 67700 SAVERNE
	Médéric HAEMMERLIN	75 rue du Haut-Barr 67700 SAVERNE	Daniel GERARD	28 rue de Saverne 67700 OTTERSTHAL
	Stéphane LEYENBERGER	24 rue des capucines 67700 SAVERNE	Jean-Louis MULLER	24 rue du Griffon 67440 MARMOUTIER
	Dominique MULLER	2 rue des champs 67270 SAESSOLSHEIM	Bruno LORENTZ	10 rue de Singrist ALLENWILLER 67310 SOMMERAU

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 - 73

AFFAIRES GENERALES

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU (OM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, élus parmi les **délégués titulaires**,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants,

b) d'élire la liste suivante :

➢ **Syndicat mixte du pays de la Mossig et de la Sommerau (OM)**

Il y a lieu de désigner 1 Membre Titulaire et 1 Membre Suppléant.

Sont élus :

Prénom et nom	Adresse personnelle	Date de naissance
Membre Titulaire		
Bruno LORENTZ	10, rue de Singrist ALLENWILLER 67310 SOMMERAU	15/05/1965
Membre Suppléant		
Claude HEIM	2, rue du Lavoir BIRKENWALD 67310 SOMMERAU	10/07/1959

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020- 74

AFFAIRES GENERALES

CHARTE DE L'ELU LOCAL.

Rapporteur : Viviane KERN, Vice-Présidente.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que le Président de la Communauté de Communes, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
Une copie de la charte de l'élu local ainsi que les articles du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice du mandat des élus communautaires sont remis aux conseillers.
Charte de l'élu local :
« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Donne acte de

- la présentation de la charte de l'élu local.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

N° 2020 – 75

AFFAIRES GENERALES.

DELEGATION D'UNE PARTIE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9 et L 5211-10,

Considérant :

- que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
  - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
  - de l'approbation du compte administratif,
  - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
  - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
  - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
  - de la délégation de gestion d'un service public,
  - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
- que dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires communautaires, il serait opportun que le Conseil Communautaire puisse déléguer certaines de ses attributions au Président,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de donner délégation au Président et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Libellé	Modalités
Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,	
Procéder, dans la limite du montant inscrit chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,	
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009)	
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses	pour une durée n'excédant pas douze ans
Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes	
Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,	
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,	
Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,	jusqu'à 30 000,00 euros
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,	
Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,	
Procéder à la conclusion de tout acte d'établissement de servitudes tant passives qu'actives, au profit ou à la charge des propriétés communautaires,	
Signer et déposer les permis de construire, d'aménager et de démolir des équipements communautaires,	
Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les	

actions intentées contre elle, devant les instances juridiques qui auront à connaître du litige aussi bien devant les juges du fonds, qu'en appel et en cassation,	
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,	dans la limite de 50 000,00 euros par sinistre,
Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,	
Réaliser des lignes de trésorerie	d'un montant maximum de 2,5 M€
Exercer au nom de la Communauté de Communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme,	
Donner l'avis de la collectivité sur les projets de documents d'urbanisme des communes membres et des collectivités limitrophes	
Souscrire les contrats d'abonnement pour la fourniture de fluides et énergies,	
Etablir les règlements intérieurs nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes sauf disposition législative ou règlementaire contraire.	
D'établir toute demande de subvention et plan de financement prévisionnel d'une opération d'investissement ou d'un projet relevant du fonctionnement au nom de la Communauté de Communes à destination des potentiels partenaires financiers	Le Président doit rendre compte des dossiers déposés dans ce cadre.

INFORMATIONS

- Dates du prochain Conseil Communautaire :
  - Jeudi 30 juillet. Seront traités notamment les points suivants :
    - Indemnités du Président et des Vice-Présidents.
    - Elections des membres des commissions intercommunales.
    - Election des représentants au sein des organismes extérieurs (SDEA, CDAC, Collèges, lycées, PNRVN……)
    - Comité technique : fixation du nombre de représentants élus
    - Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs, de la commission de délégation des services publics…

DIVERS

- *M Jean-Luc SIMON souhaiterait que les inscriptions dans les organismes extérieurs puissent être lancées au préalable de la séance du 30 juillet.*

- *M. Alfred INGWEILER s'étonne qu'il ne soit pas fait mention de mutualisation dans la feuille de route pour le mandat.*

- *M. Dominique MULLER indique que la mutualisation n'est pas oubliée et se trouve dans le portefeuille de missions du 9ème Vice-Président. La mutualisation pourra revêtir diverses formes*

Le Président clôt la séance à 22h15.

* * * * *

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture le jeudi 23 juillet 2020.

Fait et clos à Saverne, le 23 juillet 2020

Communauté de Communes du Pays de Saverne

Le Président

Dominique MULLER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le présent rapport comportant 11 points est signé par tous les Membres présents :

D.MULLER	**BEY**	**BLAES**	**BONNET**
BUCHEL	**BUFFA**	**BURCKEL**	**CREMMEL**
DANGELSER	**DISTEL**	**DUPIN**	**EICHHOLTZER**
ESTEVES	**FRINTZ**	**GAEHLINGER**	**GOERGER**
GERARD	**GITZ**	**GOETZ**	**GRAD-ORAN**
HAEMMERLIN	**HAETTEL**	**HAHN**	**HITTINGER**
INGWEILER	**JUNDT**	**KALCK**	**KERN**

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

KOPP	**C.KREMER**	**E.KREMER**	**KUHN**
LAFONT	**LEYENBERGER**	**Béatrice LORENTZ**	**Bruno LORENTZ**
LUX	**E.MULLER**	**J-L.MULLER**	**C.OBERLE**
M-P.OBERLE	**OELSCHLAEGER**	**PICARD**	**PUEYO**
REINER	**RITTER**	**SCHAEFFER**	**SCHMITT**
SCHNITZLER	**SCHOTT**	**SELLINI**	**SIMON**
SONNENMOSER	**SUTTER**	**THIBAULT**	**TÖLDTE**
WEIL	**WILLEM**	**WINTZ**	**ZIMMERMANN**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)